

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHÉ</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 008

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
CDV - 2023

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la Société de Travaux du Littoral en date du 6 janvier 2023.

**AUTORISE**

La pose de bennes et la réservation du stationnement au droit de la salle multisports de SPORTICA boulevard des Sculpteurs à Gravelines pour des travaux réhabilitation.

**Sous réserve :**

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que les bennes soient signalées en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par ces bennes.

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable  
Du 5 janvier au 31 décembre 2023*

Fait à Gravelines, le 13 JAN. 2023

Le Maire,

Bertrand RINGOT 59820



MIS EN LIGNE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

13 JAN. 2023